

COMPTE-RENDU
SUR
L'ADMINISTRATION
PENDANT L'ANNÉE 1874

Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'art. 66 de la Constitution du 15 décembre 1861, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1874.

Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent à autant de Départements institués par la loi du 8 mars 1862, et se suivent dans l'ordre indiqué à l'art. 42 de cette loi, savoir :

- 1^o Département de Justice et Police,
 - 2^o Département de l'Instruction publique et des Cultes ;
 - 3^o Département de l'Intérieur,
 - 4^o Département de l'Agriculture et du Commerce ;
 - 5^o Département militaire,
 - 6^o Département des Travaux publics ;
 - 7^o Département des Finances.
-

Plus tard, et dans le but de faciliter la surveillance domestique, au point de vue du contrôle à exercer sur le résultat du travail de l'élève, le Département a donné l'ordre de remettre à chaque élève un carnet sur lequel il indiquera les tâches pour le lendemain, ainsi que les succès qu'il aura obtenus dans la journée.

Les relations du directeur avec le personnel enseignant ont été en général bonnes à tous égards.

Les rapports de ce fonctionnaire avec les parents et les maîtres de pension des élèves, ont été empreints d'une confiance réciproque, grâce au bon vouloir des parents, une quantité de petites questions relatives à la discipline intérieure de l'établissement, au travail des élèves, qui, après tout, sont justiciables du chef de famille ou du maître de pension, avant de l'être du jury d'examen, ont été heureusement liquidées.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE.

Nous nous plaisons à répéter ici ce que nous avons dit depuis plusieurs années, cette classe est, au point de vue de la discipline et du travail, une des meilleures de l'établissement. Il est à désirer que M. Peyrollaz puisse nous continuer pendant longtemps encore ses bons services. L'école préparatoire est en pleine prospérité; elle compte, au moment actuel, 53 élèves, qui tous, sans exception, aiment leur digne instituteur; or, quand on aime celui qui vous initie aux éléments de la science, on est bien près d'aimer la science pour elle-même.

Académie.*Corps enseignant.*

Au 15 octobre 1873, le corps enseignant, pour l'année 1873-1874, se composait, comme à la fin de l'année précédente, de 20 professeurs ordinaires, 13 professeurs extraordinaires et 2 agrégés.

Ainsi que le mentionnait notre dernier compte-rendu, la chaire de littérature allemande étant devenue vacante par la retraite de M. le professeur Nessler, le Conseil d'Etat, en attendant la nomination et l'entrée en fonctions de son successeur, chargea provisoirement MM. Bonnet et Cart de l'enseignement appartenant à cette chaire. Le cours donné à la cinquième année littéraire au Gymnase fut confié à M. Cart, et le cours donné à la cinquième année de la Faculté des lettres à M. Bonnet.

MM. Cart et Bonnet ayant donné leur démission le 30 avril, il fut pourvu comme suit, par le Conseil d'Etat, à l'enseignement des branches qui leur avaient été confiées :

Les cours de littérature latine dans la deuxième année littéraire du Gymnase et dans la Faculté des lettres, furent donnés à M. Besançon, alors instituteur de langue grecque au Collège cantonal ; M. Vulliémoz, maître de classe au Collège, fut désigné pour la continuation du cours de littérature grecque donné à la première année du Gymnase, section littéraire.

M Eugène Secrétan fut chargé du cours de littérature latine dans la même subdivision, ainsi que des cours de

langue allemande dans la deuxième année du Gymnase et dans la section supérieure de la cinquième année (littéraire et scientifique).

M. Reitzel, instituteur de langue allemande aux Ecoles normales, fut désigné pour donner le cours de langue allemande à la section inférieure de la première année du Gymnase (littéraire et scientifique).

Quant au cours de littérature allemande donné à la Faculté des lettres, il fut décidé de le réunir provisoirement à celui donné par M. Eugène Secrétan à la deuxième année littéraire du Gymnase.

Le nombre des élèves de la première année littéraire et de la section scientifique du Gymnase étant très considérable, le Conseil d'Etat décida, le 25 octobre 1873, sur la demande de l'Académie, le dédoublement des cours de langue française donnés à ces deux sections. M. le professeur Béranger conserva les cours donnés à la première année littéraire; M. Favrat, instituteur de français à l'Ecole industrielle, ceux de la section scientifique.

M. Béranger ayant dû, à la fin d'avril, suspendre son enseignement pour raison de santé, le Conseil d'Etat, par décision du 15 mai, désigna pour le remplacer, jusqu'au 15 juillet, M. Renard, instituteur au Collège de Vevey.

Dans le courant du mois de juin, l'Académie a fait une perte douloureuse en la personne d'un de ses membres les plus distingués, M. le professeur Jean Gay, décédé à la suite d'une longue maladie. Cet homme de bien, dont la mémoire ne s'effacera pas chez ceux qui l'ont connu, n'avait cessé, pendant la plus grande partie de sa carrière

et jusqu'à la fin, de donner des preuves de dévouement et de sollicitude à la cause de l'enseignement supérieur dans notre pays.

Les cours de ce professeur pouvant être considérés comme terminés, sauf en ce qui concerne l'astronomie, il fut décidé de ne pas repourvoir à son enseignement et M. le ministre Rapin fut chargé de terminer le cours d'astronomie.

C'est dans ces conditions que s'est achevée l'année académique 1873-1874 ; au commencement de l'année 1874-1875, soit au 20 octobre 1874, quatre nouveaux professeurs ordinaires ont été installés à la suite des cours ; ce sont : MM. Lehr, professeur ordinaire de législation comparée et d'histoire du droit ; M. Jules Besançon, pour la littérature latine ; M. Soldan fils, pour la littérature allemande, et M. S. Cuénoud, pour la chaire de mathématiques, laissée vacante par la décès de M. Gay.

M. Béranger continuant à être malade, son enseignement a été provisoirement donné à MM. Eugène Secrétan et Auguste Vulliet.

M. de Weiss a été chargé du cours de droit romain, la chaire attachée à cet enseignement étant devenue vacante par la démission de M. Brocher ; il a commencé le cours, mais ayant été appelé aux fonctions de greffier du Tribunal fédéral, il a été pourvu à son remplacement en appelant M. le professeur de Senarclens à continuer son cours.

Les cours d'hygiène et de médecine légale ont été confiés, le premier à M. le docteur Marc Dutoit, le

102 DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
deuxième a M. le docteur Rist, directeur de l'Asile de
Cery.

ÉLÈVES

En 1873-1874, les étudiants et les externes présen-
taient l'effectif suivant :

GYMNASÉ

Section littéraire.

Etudiants vaudois	51
» suisses non Vaudois	7
» étrangers à la Suisse	6
Total	<u>64</u>

Section scientifique.

Etudiants vaudois	49
» suisses non Vaudois	3
» étrangers à la Suisse	3
Total	<u>25</u>

Externes des deux sections.

Externes vaudois	6
» suisses non Vaudois	14
» étrangers à la Suisse	15
Total	<u>35</u>

Recapitulation des élèves du Gymnase.

Etudiants de la section littéraire	64
» » scientifique	25
Externes des deux sections	35
Total	<u>124</u>

* *Faculte des lettres.*

Etudiants vaudois	0
» suisses non Vaudois	0
» étrangers a la Suisse	0
Externes vaudois	0
» suisses non Vaudois	5
« étrangers a la Suisse	9
Total . . .	<u>14</u>

Faculte des sciences.

Etudiants vaudois	5
» suisses non Vaudois	3
» étrangers a la Suisse	0
Externes vaudois	4
» suisses non Vaudois	10
» étrangers a la Suisse	8
Total . . .	<u>30</u>

Faculte de pharmacie.

Etudiants vaudois	10
» suisses non Vaudois	0
» étrangers a la Suisse	0
Externes vaudois	0
» suisses non Vaudois	1
» étrangers a la Suisse	4
Total . . .	<u>15</u>

Faculté technique. •

Etudiants vaudois	
» suisses non Vaudois	
» étrangers à la Suisse.	
Externes vaudois	
» suisses non Vaudois.	
» étrangers à la Suisse	
	Total . . .

Faculté de théologie.

Etudiants vaudois	
» suisses non Vaudois	
» étrangers à la Suisse	
Externes vaudois	
» suisses non Vaudois	
» étrangers à la Suisse	
	Total . . .

Faculté de droit.

Etudiants vaudois	
» suisses non Vaudois	
» étrangers à la Suisse	
Externes vaudois	
» suisses non Vaudois	
» étrangers à la Suisse	
	Total . . .

Resume

Gymnase	124
Faculte des lettres	14
» des sciences	30
» de pharmacie	14
» technique	49
» de théologie	18
» de droit	54
	Total . . 303

Plusieurs externes suivent a la fois des cours dans deux ou plusieurs Facultes differentes. Pour avoir le nombre des eleves, on doit donc apporter une correction a la somme ci-dessus de 303. Cette correction étant faite, il reste 281 comme nombre des jeunes gens qui suivent notre Academie (175 étudiants et 106 externes), donnant une augmentation de 36 sur les chiffres de l'année précédente.

ÉTUDES ET ADMINISTRATION

Examens.

Les examens de promotion subis par les eleves du Gymnase et des diverses Facultes ont présenté les résultats suivants :

FACULTES		Années d'études	Étudiants qui ont subi tous les examens	Étudiants promus	Étudiants non promus
GYMNASE					
Section littéraire	1 ^{re} année		32	28	4
»	2 ^e »		19	18	1
Section scientifique			22	18	4
Faculté des sciences			8	8	0
» de pharmacie	1 ^{re} »		2	2	0
»	2 ^e »		8	8	0
» technique	1 ^{re} »		16	13	3
»	2 ^e »		6	5	1
»	3 ^e »		13	9	4
» de théologie	1 ^{re} »		2	2	0
»	2 ^e »		6	6	0
»	3 ^e »		4	4	0
»	4 ^e »		1	1	0
» de droit	1 ^{re} »		7	7	0
»	2 ^e »		4	4	0
»	3 ^e »		2	2	0
Résumé			152	135	17

Les cours de la Faculté des lettres n'ont été suivis que par les étudiants de la première année des Facultés de théologie et de droit et par quatorze externes.

Pour la première fois depuis la réorganisation, l'année 1874-1875 fournit des étudiants réguliers dans cette Faculté.

Pro.

L'Académie, se conformant à la destination de la fondation Gay, a, comme les années précédentes, appliqué

Le revenu de cette fondation à quatre prix, qu'elle a décernés aux quatre étudiants qui s'étaient le plus distingués dans leurs examens, savoir :

20 fr. à M. Henri Mayor, étudiant de la première année littéraire du Gymnase ; 15 fr. à M. Paul Galey, étudiant de la troisième année de la Faculté de théologie ; 15 fr. à M. Charles Soldan et 15 fr. à M. Ferdinand Blanc, étudiant de la première année de droit.

Diplômes.

1^o *Diplôme de bachelier ès-lettres.* Ce diplôme a été conféré à deux externes et à dix-sept étudiants de la deuxième année littéraire du Gymnase.

2^o *Diplôme de bachelier ès-sciences physiques et naturelles.* Il a été conféré à huit étudiants de la Faculté des sciences.

3^o *Diplôme de licencié en théologie.* Ce diplôme a été conféré à six candidats.

Un candidat a subi avec succès les épreuves pour l'admission à la dissertation et à la dispute de la thèse.

4^o *Diplôme de licencié en droit.* Il a été conféré à deux candidats.

Quatre candidats ont été admis à subir les épreuves de la dissertation et de la dispute de la thèse.

5^o *Diplôme d'ingénieur.* Le diplôme d'ingénieur-constructeur a été conféré à quatre étudiants, et le diplôme d'ingénieur-mécanicien, à sept candidats.

Concours.

A la fin de l'année 1873, l'Académie, se conformant au règlement du 8 mai 1852, publia le programme des concours ouverts aux étudiants et aux externes pour l'année 1874.

Dix-neuf élèves ont répondu à cet appel et traité seize sujets du programme.

L'Académie, après avoir pris connaissance des rapports des commissions d'examen, a décerné aux concurrents treize prix et six accessits. La somme de ces prix et de ces accessits s'est élevée à 995 francs.

Les noms des lauréats ont été proclamés en séance publique le 17 décembre, après lecture des rapports des commissions.

Nous avons constaté avec plaisir une augmentation dans le nombre des concurrents, six de plus qu'en 1873; la plupart des travaux attestaient un travail sérieux chez les auteurs, et un ou deux d'entre eux mériteraient une mention spéciale.

Fondations.

Deux étudiants ont continué à jouir, pendant l'année 1873-1874, le premier du gage Paris, le second du gage Masset.

Le gage Masset, devenu vacant, a été accordé à un étudiant de la quatrième année de théologie.

Le montant du prix Pavillard a été transmis à M. le directeur du Collège cantonal.

Le prix de lecture biblique, institué par M. le professeur Levade, a donné lieu à un concours, à la suite, duquel trois accessits ont été décernés.

Bourses.

Les élèves qui ont joui d'une bourse pendant l'année 1873-1874 sont au nombre de quatorze, dont un appartient à la Faculté des sciences, trois à la Faculté technique, quatre à la Faculté de théologie et six au Gymnase.

La somme totale de ces bourses, pour l'année scolaire, s'est élevée à 2750 francs, constituant une diminution, de 504 fr. 16 cent. sur le chiffre qu'accusait le dernier compte-rendu.

Discipline.

A part quelques difficultés survenues dès le commencement de l'année académique, qui ont été résolues, après enquête, par le Conseil d'Etat, la discipline, pendant l'année écoulée, n'a donné lieu à aucune plainte sérieuse et s'est maintenue bonne dans les diverses sections de l'Académie.

Etablissements annexes à l'Académie.

L'inspection prescrite par l'article 165 du règlement pour l'Académie a prouvé que les cabinets de chimie et de physique sont en fort bon état et se sont enrichis de plusieurs acquisitions pendant les années 1873-1874. Ces acquisitions importantes pour l'enseignement figurent aux catalogues des cabinets respectifs.

Un établissement de création toute récente, l'École de pharmacie, mérite une mention toute spéciale par le succès qui a salué son ouverture.

Les salles en sont très bien aménagées et les laboratoires, où sont représentés tous les appareils les plus récemment inventés par la science moderne, sont installés le mieux possible pour assurer la commodité, la salubrité et les succès des nombreux élèves qui suivent les cours de cette Faculté, à laquelle son habile directeur, M. le Dr Brunner, et ses honorables collaborateurs, ont su donner une impulsion et une activité qui justifient pleinement les dépenses considérables auxquelles elle a donné lieu. Aussi, la Commission d'inspection constate-t-elle que, s'il y a eu beaucoup d'argent dépensé pour la Faculté de pharmacie, il ne pouvait être ni mieux ni plus judicieusement employé.

Il n'en est malheureusement pas de même du cabinet d'astronomie installé, faute de place disponible, d'une manière tout à fait défectueuse, à laquelle nous espérons pouvoir remédier lors du transport des locaux académiques.

Ecoles normales.

I. MARCHÉ GÉNÉRAL. FAITS EXCEPTIONNELS.
COURS SPÉCIAUX. QUESTIONS RELATIVES AUX ÉTUDES.
OBSERVATIONS GÉNÉRALES, etc.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, la marche générale des Ecoles normales a suivi son cours régulier

à la satisfaction de la Direction, et l'on peut dire que tous, maîtres et élèves, ont rempli leur devoir d'une manière digne d'éloges. S'il y a des exceptions, elles sont bien rares et sans gravité, comme on le verra du reste dans la suite de ce rapport. Les résultats obtenus sont aussi très réjouissants, eu égard surtout à certaines circonstances défavorables qui existent soit dans l'organisation de l'établissement, soit dans les moyens dont il dispose. Aussi, ne craignons-nous pas d'affirmer, malgré les critiques dont ce genre d'établissement a été l'objet, même de la part de personnes qui y ont puisé leur principale instruction, que cette institution est une des plus utiles, nous dirons même des plus indispensables à notre pays, et qu'elle répond d'une manière satisfaisante au but pour lequel elle a été créée.

Parmi les *faits exceptionnels* se rattachant à la partie générale de notre rapport, nous signalerons les suivants :

a) *La grave maladie dont le Directeur est atteint* depuis le mois de février et qui malheureusement s'est plutôt aggravée qu'améliorée, à tel point que depuis le mois de juin il est complètement privé de la faculté de se mouvoir. Malgré cela, il n'a cessé de soigner les affaires de la direction. Grâce au zèle et au dévouement de M. Mayor, instituteur pour les sciences naturelles, qui l'a remplacé pendant son absence, pour les affaires courantes, et lui a été adjoint des lois pour la surveillance générale et le contrôle des absences, ainsi qu'à la bonne volonté de tout le personnel enseignant, la marche de l'établissement ne s'est pas sensiblement ressentie de cette fâcheuse circonstance. Aussi est-ce pour nous un

de leur apprendre un peu les ouvrages de la maison, la directrice leur fait rendre quelques petits services aux domestiques de l'établissement. Les garçons reçoivent des leçons de gymnastique, et toutes les fois que le temps le permet, on conduit à la promenade garçons et filles le dimanche, et les garçons seuls une après midi par semaine.

Grâce à ces exercices physiques et à un régime régulier, malgré la constitution faible de quelques uns de nos élèves, nous n'avons eu jusqu'ici, aucune maladie à déplorer.

Le nouveau directeur, M. Jabneke, n'est installé que depuis le 2 septembre 1874 et nous sommes heureux de reconnaître le dévouement dont il fait preuve, ainsi que l'instituteur, M. Kuhn, et l'institutrice, Mlle Félix, dans l'accomplissement d'une tâche toute de tact et de charité.

Bibliothèque cantonale

Parmi les dons, on compte toujours ceux du ministère français de l'instruction publique, notamment les documents inédits sur l'histoire de France et quelques autres belles publications de ce genre; ceux du Smithsonian Institut, de Washington; les dépôts de la chancellerie vaudoise, ces derniers restant encore bien incomplets.

Nous avons reçu en outre.

De M. Agassiz fils, 38 ouvrages ou opuscules de sciences naturelles, de feu son père.

De M. Eugène Gaulis, à l'occasion de son déménagement de la Cité, 25 ouvrages divers.

La plupart des éditeurs de journaux politiques continuent à offrir leur collection. Cependant quelques-unes manquent encore. Nous espérons pouvoir nous les procurer.

La révision annuelle n'a rien présenté d'extraordinaire. Toutefois deux cas assez graves de retards sont encore pendants.

Le nombre des lecteurs habituels est en augmentation. Plusieurs fois la salle de lecture s'est trouvée remplie. Environ 5,200 volumes ont été distribués hors de l'établissement ; environ 12,000 y ont été consultés.

Bibliothèque des régents

La marche de cette bibliothèque, placée depuis 1869, sous la direction du Conseil des écoles normales, n'a rien présenté d'extraordinaire pendant l'exercice de 1874. — Comme les années précédentes, quelques séances ont été consacrées à l'inspection de la dite bibliothèque et à la discussion de certaines mesures à prendre dans l'intérêt de ceux qui profitent de cette excellente institution. En somme nous pouvons dire que les visites d'inspection faites à la bibliothèque le 17 juin et le 21 octobre, ont montré que M. le bibliothécaire remplit ses fonctions régulièrement.